



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit français - Droit russe

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit français - Droit russe

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI140007249

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence bilingue *Droit français - Droit russe* entend assurer aux étudiants une double formation en droit français et en droit russe, tant privé que public. Il s'agit également pour les étudiants d'acquérir une formation en langue vivante étrangère, histoire et culture de la Russie. À la fin des trois années de licence, les étudiants peuvent potentiellement trouver des débouchés dans des cabinets d'avocats internationaux, les services juridiques et du contentieux des grandes entreprises, les organisations internationales et communautaires. La formation des étudiants est progressive avec des cours d'introduction au début de la licence et des cours de plus en plus spécialisés par la suite. La licence *Droit français - Droit russe* est conçue comme préparatoire au master *Études bilingues des droits de l'Europe* de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique de la mention *Droit français - Droit russe* est cohérent. La licence est originale puisqu'unique en France. Les connaissances et compétences acquises par les étudiants sont celles exigées d'un étudiant en droit sortant d'une licence, à laquelle s'ajoute la spécificité de la mention qui tend à former les étudiants en droit russe. Pour ce faire, elle offre idéalement aux étudiants un ensemble de cours propres à satisfaire cet

objectif. La compréhension du droit russe, la pratique de la traduction et des langues (russe et anglais) sont bien mises en avant. Il manque cependant dans cette formation des matières d'ouverture. Les matières sont finalement toutes assez juridiques ou tournées vers la pratique de la langue. En outre, on regrettera que l'évaluation des enseignements par les étudiants ne donne lieu à aucun dispositif d'évaluation formel, celle-ci étant uniquement réalisée sur la base d'entretiens individuels tout au long de la licence. Enfin, il est possible pour les étudiants de réaliser un stage en troisième année (L3).

Outre une réunion d'accueil mise en place dès la rentrée, il est prévu un suivi personnalisé pour évaluer la progression de l'étudiant dont l'efficacité n'est pas établie. Il manque ici un dispositif formel de mise à niveau, en plus du tutorat mis en place en première année (L1). Au surplus, l'entrée dans la licence n'est pas conditionnée par un test de langue. Le taux de réussite en L1 en baisse (48 % en 2010-2011 contre 70 % en 2009-2010) semblerait pourtant justifier la mise en place de tels dispositifs. Le dispositif de réorientation est complet, les étudiants pouvant intégrer à l'issue des semestres 1, 2 et 4, les licences de *Droit* ou de *Langues étrangères appliquées* (10 % des étudiants sortent de L2 pour intégrer une autre formation en L3). La licence prévoit logiquement une série de partenariats avec des institutions russes (Université des sciences sociales d'Ekaterinbourg, Tribunal fédéral arbitral de l'Oural...) ainsi que la présence de juristes de cette nationalité. Toutefois, cela ne semble pas se concrétiser par des échanges d'étudiants. Le manque voire l'absence de mobilité internationale ne semble pas cohérente avec le projet d'une licence en droit russe.

À l'issue de la licence, les étudiants peuvent intégrer le master bilingue des droits de l'Europe suite logique de la licence *Droit français - Droit russe*. Ils peuvent également intégrer d'autres masters de sciences juridiques ou encore des masters spécialisés en études slaves. On trouve donc une offre assez diversifiée de masters pour les étudiants sortant de cette formation. Il n'existe malheureusement pas de dispositif particulier d'aide à l'élaboration d'un projet professionnel dans cette formation. Le devenir des étudiants sortant de la licence diplômés ou non, comme la préparation des étudiants à l'orientation restent vagues. Concernant la poursuite des études en master, les chiffres sont fluctuants passant de 90 % en 2007 à 67 % en 2009 pour revenir à 85 % en 2010. En outre, le taux d'insertion professionnelle comme le devenir des sortants non diplômés sont méconnus.

L'équipe est structurée autour d'un directeur, de sept universitaires français et de six intervenants russes invités. En cohérence avec la particularité de la mention, une coordination de cette licence avec la licence *Droit* est prévue au niveau de L'UFR Droit - Sciences politiques. Un conseil de perfectionnement existe, mais uniquement au niveau de l'UFR. La part des enseignements assurée par des professionnels et des enseignants-chercheurs est inconnue. Par ailleurs, il n'apparaît pas que soit prise en compte dans la licence la population étudiante pour un éventuel impact sur le pilotage, de même que le dispositif d'évaluation par les étudiants de l'enseignement reste malheureusement trop informel pour être réellement efficace (enquête distribuée aux étudiants, entretiens individuel). Pour finir, les dispositifs d'information auprès des lycéens et de valorisation du diplôme sont bien présents, mais demeurent très classiques : journées portes ouvertes, site Internet, réunions de rentrée...

- Points forts :

- Des enseignements complets en droit français et russe.
- L'originalité de la licence (unique en France).
- Possibilité de poursuivre le cursus dans un master *Études bilingues des droits de l'Europe*.

- Points faibles :

- Le souci d'insertion professionnelle qui n'est pas suffisamment pris en compte dans la licence.
- La préparation des étudiants à l'orientation reste vague.
- Le processus d'évaluation à améliorer, voire à mettre en place.
- Pas de dispositifs d'aide à l'élaboration du projet professionnel, ni de suivi des étudiants.
- Un manque de matières d'ouverture.
- L'absence de programme d'échange permettant aux étudiants de faire une partie de leur cursus en Russie.
- Une intervention des professionnels insuffisante.

Recommandations pour l'établissement

Le projet de licence est intéressant et cohérent, néanmoins, il est recommandé d'améliorer le suivi des étudiants tant dans leur projet professionnel que dans leur devenir à l'issue de leur formation. En ce sens, il importerait de mettre en place un véritable processus d'autoévaluation et de suivi des étudiants. De plus, il serait souhaitable de trouver des partenariats permettant aux étudiants d'effectuer une partie de leurs études en Russie.



Enfin, il conviendrait de chercher à accroître l'ouverture au profit de matières non strictement juridiques et ainsi améliorer la professionnalisation de la formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Responsable de la formation :

NOM Prénom | **RAVIOT Jean-Robert**

Email | jraviot@u-paris10.fr

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale | Précisions supplémentaires : les effectifs étudiants de la licence droit-russe sont composés pour les 2/3 de ressortissants (ou d'étudiants originaires) des pays de l'ex-URSS. Pour cette raison, les contraintes pédagogiques sont fortes : dédoublement des groupes (russophones, francophones) en cours de langue (renforcement de la langue écrite pour les russophones, cours de langue approfondis pour les francophones), très forte hétérogénéité des attentes des publics étudiants respectifs et nécessité d'un suivi individuel de chacun des étudiants, un travail notre équipe assure dans des conditions absolument extrêmes : le nombre de titulaires du département de russe a été divisé par 3 au cours des 10 dernières années.

Points forts | -accord et remerciements pour la reconnaissance du travail effectué

Points faibles | -sur la question de l'évaluation individuelle et non quantitative des effectifs étudiants: voir ci-dessus. Notre public étudiant impose un suivi individuel de chacun.

-sur le suivi des étudiants post-diplôme : il existe une très dynamique association des anciens de la filière droit-russe, qui forme un réseau très actif d'aide aux stages et à l'emploi, et qui fonctionne sans que les enseignants de l'université aient réellement besoin de mettre en œuvre une structure ad hoc. Voir page *facebook* : Alumni du Master bilingue Droit Russe de Nanterre.

- sur le manque de mobilité internationale - 2 précisions :

1) il n'existe pour l'heure aucun accord-cadre de reconnaissance des diplômes entre la Russie et la France. Néanmoins, les accords existant entre notre université et les universités russes partenaires (Université des sciences humaines d'Ekaterinbourg et Académie juridique de l'Oural) permettent d'envoyer des étudiants pour un semestre d'échanges en licence (L2 ou L3).

2) la plupart des nos étudiants étant russophones, ils ne sont guère intéressés par une année d'échange en Russie. Il le seraient davantage par un double diplôme avec une université russe, ce qui, dans le cadre juridique actuel, suppose un montage commun licence-Master et ne serait encadré par aucune convention internationale franco-russe et ne bénéficierait donc pas de la garantie que le Ministère (russe) de l'Enseignement supérieur le reconnaisse (la plupart des universités russes ayant signé ce type de doubles diplômes ont beaucoup de mal à obtenir une reconnaissance officielle de l'Etat pour ce diplôme).

- sur l'insuffisante ouverture de la maquette à des cours autres que juridiques (« manque de matières d'ouverture ») : Dans le projet initial de maquette, nous avons proposé dans la partie « russe » du diplôme une palette de cours beaucoup plus large (économie, questions politiques, relations internationales), permettant aux étudiants

des reconversions plus faciles vers d'autres formations après la licence (IEP, diplômes dans des universités russes, etc.). Nous nous sommes donc conformés, dans la version finale, au schéma harmonisé élaboré par les responsables de la licence droit français - droit étranger et avons proposé partout des cours essentiellement juridiques, même si certains enseignements dispensés en russe permettent en réalité d'accéder plus généralement à la culture russe.

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

Cf. remarque infra.

3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »

Etant donné la petitesse de notre effectif enseignants/personnel administratif, l'énormité du travail que nous fournissons, l'importance de l'investissement personnel de chacun dans ce diplôme, sans compter le caractère unique de notre diplôme à l'échelle non seulement française mais européenne, l'attribution d'une note C nous semble parfaitement injustifiée au regard de l'engagement dans lequel notre équipe est investie dans ce projet de licence droit-russe.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

M. Jean-François Balaudé

